



L'ACERVA LIEN

Editorial : Cérémonie du 11 novembre 2022

La cérémonie de cette année sera marquée par l'inauguration de la rue du nouveau lotissement, à laquelle le Conseil Municipal a décidé de donner le nom de **Pierre Cerutti**, ancien combattant, né à Azerailles.

Monsieur Cerutti s'illustra pendant la guerre 1939-1945. Il n'a que 20 ans lorsqu'il s'engage dans la 6ème compagnie divisionnaire du Train ; après 7 mois de STO, de retour à Azerailles, entré dans les FFI, il participera au sauvetage d'aviateurs Anglais, et surtout au terrible combat du Viombois, le 4 septembre 1944.

Il traversera la Meurthe à plusieurs reprises, pour renseigner les Généraux Massu et Leclerc sur les positions ennemies. Le 3 octobre 1944, alors que l'ordre d'évacuer le village est donné, il interviendra pour retarder l'intervention des forces Alliées et permettre à la population de quitter le village.

Le 17 octobre 1944, après avoir une nouvelle fois traversé la Meurthe, il verra mourir sous ses yeux son camarade, André Pétronin, 24 ans, tombé sous les balles ennemies, dans la prairie de Glonville.

Puis il s'engagera dans la 2ème DB jusqu'à la fin des combats.

La cérémonie se déroulera donc ainsi :

10 h : inauguration de la rue Pierre Cerutti, au nouveau lotissement, dévoilement de la plaque de rue, en présence de la famille, des Sapeurs-Pompiers et du Président des Anciens Combattants

10h 30 : dépôt d'une gerbe sur la tombe de Pierre Cerutti (1922-2014)

11h : cérémonie patriotique au monument aux morts

11h30 : vin d'honneur au Foyer

Vous êtes tous invités à participer à cette cérémonie.

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE

Compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2022

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD.

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER donne procuration à Rose-Marie FALQUE
Lionel TIROLE donne procuration à Jean-Claude ROUBAUD

Désignation du secrétaire de séance :

Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du CM du 27 juin 2022 :

A l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2022.

2 – Présentation du devis du mobilier de la nouvelle mairie :

Parmi 5 devis reçus, Madame le Maire présente le devis de Monsieur FOUBERT de Baccarat, le mieux et le moins disant.

L'achat de 3 nouveaux bureaux avec caissons, 2 sièges ainsi que de 2 armoires hautes et deux basses est prévu pour un montant proposé de 6 137,50 € HT soit 7 365 € TTC. Ces meubles sont destinés au secrétariat de mairie.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, les devis de la Société FOUBERT pour un montant de 6 137,50 € HT soit 7 365 € TTC.

3 – Désaffectation et déclassement d'une voie communale :

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière qui dispose que le déclassement des voies communales est prononcé par le conseil municipal et que ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi,

Considérant que cela fait des années que la parcelle ZI 225 n'est plus utilisée par les piétons et qu'il est tout à fait possible pour les piétons de circuler en sécurité sans ce morceau de trottoir ;

Considérant que dans notre cas, le déclassement dans le domaine public n'affecte pas les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie concernée ;

Décide à l'unanimité du déclassement de la parcelle ZI 225 du domaine public communal.

4 – Vente d’une parcelle à Hugo MALO :

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les limites séparatives entre la propriété de Monsieur Hugo MALO, située 16 rue Baudière, et le domaine public communal ont été vérifiées par un géomètre.

Cette délimitation fait apparaître :

- Que la maison empiète de 12 m² sur le domaine public communal,
- Que la clôture le long de la rue Baudière, mal positionnée, empiète également sur le domaine public communal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Vu la délibération n°61/2022 prononçant le déclassement de la parcelle ZI 225 du domaine public communal.
- Décide de céder le 12 m² de terrain où se situe la maison à Hugo MALO, au prix de 1 164 € ; frais de notaire à la charge de Monsieur Hugo MALO. Cette parcelle a fait l’objet d’un procès-verbal de délimitation et d’un bornage ; Elle est numérotée ZI 225.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.
- Décide de demander à Monsieur Hugo MALO de positionner sa clôture selon les bornes afin de respecter la limite de propriété.

5 – Admission en non-valeur à la demande de la Trésorerie :

Madame le Maire indique que des titres de recettes sont émis auprès des bénéficiaires des services communaux mais que des factures restent impayées malgré les diverses relances de la Trésorerie. Au titre du budget de l’eau, sur les années 2008 et 2016, il convient d’admettre en non-valeur :

- Sur le budget de l’eau : 91.07 €

Le Conseil Municipal, à l’unanimité accepte d’admettre en non-valeur les 91.07 € sur le budget de l’eau.

6 – Convention de partenariat médecine professionnelle et préventive

Madame le Maire informe l’assemblée que toute collectivité ou établissement territorial doit disposer d’un service de médecine préventive.

Le service de médecine préventive a pour mission d’éviter toute altération de l’état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d’hygiène du travail ainsi que les risques de contagion.

A cet effet, les agents font l’objet d’une surveillance médicale et sont soumis :

- 1° A un examen médical au moment de leur recrutement ;
- 2° A un examen médical périodique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, auquel est affilié la collectivité, propose un service de médecine professionnelle et préventive au titre de ses missions facultatives.

L’accès à cette mission est assujéti à la signature d’une convention organisant les modalités d’intervention et les dispositions financières.

Après en avoir délibéré, l’assemblée délibérante décide, à l’unanimité :

D’autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat « Médecine professionnelle et préventive » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,

ainsi que les éventuels actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission, etc.).

7 – Exploitation des Chablis, bois déperissant 2022/2023 :

Jean-Claude ROUBAUD, adjoint à la forêt, explique qu'une grande quantité de bois déperissant doit être coupée cette année. En conséquence, le programme de coupe initialement prévu dans les coupes 11, 13, 14 et 17 doit être revu comme suit :

- Les coupes de chablis résineux sur Badménil sont reportées.
- Seules les coupes de la parcelle 13 à Martin Bouxard sont maintenues pour l'affouage.

Pour la parcelle 13, les tarifs définis lors du précédent conseil sont maintenus.

- Abattage et façonnage des grumes feuillus : 12 € HT / m3
- Débardage des grumes en bordure de tranchée : 11 € HT / m3

L'entreprise Benoit LECOMTE a établi un devis pour l'exploitation des bois déperissant dans la Forêt communale Martin Bouxard :

- Abattage et façonnage des grumes feuillus : 13 € HT / m3 soit 14.30 € TTC
- Débardage des grumes en bordure de tranchée : 12.5 € HT / m3 soit 13.75 € TTC
- Câblage des bois si nécessaire : 95 € HT / heure soit 104.50 € TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la totalité du programme et approuve le devis de l'entreprise Benoit LECOMTE.

La séance est levée à 23 h

ETAT CIVIL

Naissances :

- Mathias LOPEZ KEMPER, enfant de Benjamin LOPEZ et de Orlane KEMPER, est né le 20 septembre 2022 à Lunéville.
- Charlotte WALTER, enfant de Nicolas WALTER et de Amélie JONQUARD, est née le 26 octobre 2022 à Lunéville.
- Alycia RICHARD, enfant de Yannick RICHARD et de Fanny WUEST, est née le 3 novembre à Lunéville

Félicitations aux heureux parents !

Décès :

- Mme Thérèse SESMAT, née WILLEMIN décédée le 23 septembre 2022 à Baccarat.

Succédant à son mari, Madame SESMAT avait été élue au conseil municipal pendant 3 mandats : en 1977 elle est élue conseillère municipale auprès du maire, Monsieur René BURTIN ; en 1983 elle devient première adjointe de Monsieur Gabriel MARTIN et en 1989 elle sera deuxième adjointe de Monsieur André MARCHAL. Passionnée par la vie

municipale, Madame SESMAT s'était particulièrement investie au sein du conseil. Nous saluons son dévouement et présentons à toute la famille nos sincères condoléances.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Eclairage public :

En raison des très fortes hausses des tarifs de l'électricité, **nous avons décidé de couper l'éclairage public, de 23 h à 5 h du matin,** dans toute la commune, dès que la vidéo protection sera installée et opérationnelle (mi-novembre). En effet, même sans éclairage public, les caméras fonctionneront et enregistreront tous les mouvements.

Travaux de nettoyage du forage :

Après la surpression installée en 2021, **nous allons faire réaliser des travaux de nettoyage de la colonne du forage.** Il s'agira de remonter la pompe, nettoyer toute la colonne et enfin de faire une vérification par caméra.

Ces travaux qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau, démarreront le 28 novembre et dureront de 15 à 20 jours. Pendant cette période, le château d'eau sera alimenté par camion-citerne, avec l'eau provenant des communes de Chenevières et le syndicat des eaux d'Hablainville. Merci à eux pour leur aide. **Mais cette eau sera considérée comme NON POTABLE.** Vous pourrez l'utiliser pour la toilette, le linge, la vaisselle.

Pendant toute la durée de ces travaux, le lavage des voitures, des façades ou tous travaux utilisant de l'eau seront interdits, par arrêté.

Pour votre consommation courante d'eau alimentaire, de l'eau potable vous sera distribuée en bouteilles.

Des informations plus précises vous seront données ultérieurement, par un tract spécial.

La Poste :

Nous constatons tous que le bureau de Poste d'Azerailles n'est quasiment plus ouvert ! A nos questions, la Poste a répondu que « beaucoup d'employés sont malades en raison de la reprise du Covid » ; le bureau de Poste n'est ouvert qu'une demi-journée par semaine et à jour variable.

Patience : nous nous installerons dans les nouveaux locaux de la mairie fin décembre ; le bureau de Poste sera fermé du 31 décembre au 9 janvier et nous ouvrirons **l'AGENCE POSTALE COMMUNALE le 10 janvier 2023** ; les horaires d'ouverture seront les **lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h**, régulièrement et sans interruption.

Vigilance Sécheresse :

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, le préfet de Meurthe-et-Moselle a décidé d'abroger son arrêté en vigueur. Nous restons cependant en situation de **vigilance sécheresse**.

Ce passage au niveau vigilance de notre commune n'entraîne pas de restriction de l'usage de l'eau, néanmoins il appelle à une sobriété des usages pour limiter l'aggravation de la situation et doit permettre une prise de conscience de l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

Ainsi le préfet en appelle à la responsabilité de tous afin de se montrer raisonnables dans leurs usages de l'eau.

Brioche de l'amitié :

Samedi 8 octobre, nous avons vendu 130 brioches, au prix moyen de 5.57 €. Merci aux donateurs et aux bénévoles qui ont assuré la vente au profit de l'AEIM.

Visite de l'Assemblée Nationale

A l'invitation de notre député Thibault Bazin, nous avons eu le privilège de visiter l'Assemblée Nationale le 12 octobre. Une visite fort intéressante dans ce lieu chargé d'histoire et où bat le cœur de notre Démocratie.

Nous remercions vivement Thibault Bazin qui, malgré sa charge de travail, s'est rendu disponible pour nous expliquer le fonctionnement de l'assemblée dans l'hémicycle.

Tous frais de ce voyage étaient à la charge de chacun des visiteurs.



Dans la grande salle des Fêtes de l'Assemblée Nationale

Passation de commandement à la tête du Corps de Sapeurs-Pompiers

Jeudi 27 octobre a eu lieu la passation de commandement entre l'Adjudant-Chef Lionel BLAISE et le Sergent-Chef Thibault SUSCET.

De nombreuses personnalités participaient à cette cérémonie : Madame la Sous-Préfète de Lunéville Malory CHERY, le Colonel PETITPOISSON, directeur du SDIS, le Colonel CELZARD, commandant le Groupement de Lunéville, le député Thibault BAZIN, Michel MARCHAL, conseiller départemental, le Président de la CCTLB, Bruno MINUTIELLO, Florence DUPAY, maire de Fontenoy-la-Joute, Alain THIERY, maire de Gélacourt et Maire-Lucie HENRY, maire de Glonville et de nombreux sapeurs-pompiers de Chenevières, Thiaville sur Meurthe, Badonviller, Lunéville et Baccarat, ainsi que la Section de JSP du Val de Meurthe.

Après la passation de commandement présidée par le Colonel PETITPOISSON, Madame la Sous-Préfète de Lunéville décorait l'Adjudant-Chef Lionel BLAISE de la médaille des 20 ans.

Toutes nos félicitations à Lionel et nos encouragements à Thibault !



Merci à Luc BUIDIN pour ces photos

Banque alimentaire :

La collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 novembre dans les grandes et moyennes surfaces alimentaires de notre département.

Saint Nicolas :

Passera récompenser les enfants sages, le samedi 3 décembre, évidemment toujours secondé par Père Fouettard.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

Le Club Vosgien d'Azerailles en Auvergne :

Cette année, le club Vosgien d'Azerailles, avait programmé son séjour en Auvergne au pays des Puys. Trente-deux membres du club s'étaient inscrits pour découvrir cette belle région de France. Entre randonnées et visite du patrimoine, nos randonneurs ont pris plaisir à visiter une petite partie de ce département. Au programme, le Puy du Sancy, la Banne d'Ordanche et le lac du Guéry, Orcival et sa basilique, les lacs du Pavin et Chambon, les grottes de Jonas, les villes de La Bourboule, Le Mont Dore, Besse, Murol et son fort, et pour terminer la visite du Gaec de l'Oiseau, une ferme à 1100m d'altitude, où l'on a pu découvrir la fabrication et dégustation du Saint Nectaire et du Cantal, fromages typiques de l'Auvergne. Une belle semaine dont nos marcheurs, aux mollets affutés, garderont de belles images et de bons souvenirs.



Partego Mobile :

Qu'est-ce que la Partego Mobile ? il s'agit d'une agence mobile se déplaçant donc sur l'ensemble du territoire, afin d'aller directement au-devant des personnes étant en recherche d'emploi et plus

particulièrement celles fragilisées, présentant des difficultés d'accès à l'emploi ou y étant éloignée. Ici pas de critères de diplômes, d'expériences mais plutôt une volonté de travailler ou de reprendre une activité professionnelle.

La Partego Mobile sera présente, les vendredis matin, à partir de 9h30, une fois tous les 15 jours (les semaines paires). Les prochaines permanences auront ainsi lieu : le 2, le 16 et le 30 décembre. Il n'y a pas d'obligation à prendre un rendez-vous, vous pouvez vous présenter spontanément, le camion stationne sur la place du Foyer (place Richez Close).



Election des représentants des parents d'élèves :

Ont été élus le 8 octobre 2022 : Mesdames Justine Garçon, Aurélie Duby, Eugénie Thierry, Christelle Clairet et Monsieur Adrien Loaec. Bravo à eux.

Nicolas MALO crée son entreprise « ELECTROTECH »

Il avait créé sa micro-entreprise le premier juillet 2021 et exerçait cette activité en complément de son emploi. Après 10 ans chez VIVRECO et 4 ans chez HYDRO LEDUC, et devant la réussite de cette expérience, Nicolas MALO se lance et va passer à 100 % « à son compte » au premier janvier 2023.

Titulaire d'un BEP et d'un BAC PRO électro-technique, Nicolas a depuis ses études développé de nombreuses compétences en **électricité** tout d'abord : il peut intervenir pour des chantiers de constructions neuves ou de la rénovation. La **plomberie**, notamment les réseaux, est une autre de ses spécialités.

Ayant bien compris par ailleurs que ces domaines se développent, il s'est également spécialisé en installations de **climatisations** et de **pompes à chaleur**. Polyvalent, il est aussi capable de poser des systèmes d'alarme avec caméras pour protéger tout bien immobilier.

Jamais à court d'idées, Nicolas projette de se former pour la pose de **panneaux photovoltaïques** et l'installation de **bornes de recharge pour véhicules électriques**, des secteurs qui vont connaître un fort développement dans les années à venir.

Son secteur d'activité ? de Lunéville à la vallée de Fraize, en passant bien sûr par Saint-Dié, Baccarat et... Azerailles.

Voici ses coordonnées : téléphone 06.79.42.42.17 ; mel : electrotech.malo@gmail.com
Bravo à lui pour son dynamisme ! tous nos vœux l'accompagnent !



Le Relais en Récré :

Comme tous les ans, depuis 18 ans, Familles Rurales en Relais a organisé son relais en récré. Au programme différents stands : Patate Boom, Catapulte, Molky, lancé d'anneaux, maquillage pour les enfants réalisés par les ados du club ados, pêche à la ligne, vente de crêpes et boissons... 50 personnes environ sont venues, en famille ou entre amis, s'amuser et passer une belle journée. De nombreux lots ont été distribués aux meilleurs, par catégorie, 3 à 6 ans, 7 à 10 ans, 11 ans, homme, femme et famille.

De nombreux lots ont été distribués aux gagnants, grâce aux mairies de Azerailles, Glonville et Fontenoy-la-Joute, ainsi qu'aux commerçants, restaurateurs et artisans locaux



Denis VIOLLE salué :

Pour plus de 200 dons, Monsieur Denis VIOLLE a reçu la double palme d'or, lors de la dernière Assemblée Générale des Donneurs de Sang à Baccarat. Bravo à lui pour la longévité de cet engagement généreux !

Les Chiens Guides à l'école :

Trois membres de l'association « Chiens Guides de l'Est » ont présenté aux élèves le travail effectué par ces merveilleux chiens.

Tout d'abord élevés en famille d'accueil jusqu'à l'âge de un an, les chiens, Labrador ou Golden Retriever essentiellement, doivent suivre une formation de deux ans avant d'être remis à leur nouveau maître, mal-voyant, dont ils vont partager et surtout rendre plus facile la vie.

Association des Chiens Guides de l'Est, siège social à Woippy (Moselle) téléphone : 03.87.33.14.36



Concert des Pervenches, le 9 octobre :



Beaucoup de bonne humeur pour ce concert sympathique qui se termina par « le petit vin blanc » repris par tous.

Marché de Noël de la MJC :

Dimanche 27 novembre, au Foyer

Baby-Brocante :

Provision de bonnes affaires avec le Relais Familles dimanche 6 novembre au Foyer.



Une nouvelle démonstration du fonctionnement des voitures électriques LULU :

Le Pays Lunévillois et la CCTLB ont organisé une nouvelle présentation de la voiture LULU, l'occasion pour plusieurs habitants d'Azerailles et des villages voisins de l'essayer et de poser toutes les questions sur le fonctionnement de cette petite voiture électrique, proposée en auto-partage. Certains, comme Stéphanie, l'utilisent régulièrement, d'autres se sont montrés intéressés par les tarifs avantageux.

La nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} novembre 2022 est disponible sur le site : <https://www.lulu-autopartage.fr>



Commune de Azerailles

Représentant légal : Mme Rose-Marie FALQUE

Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT